

Thibault de Montbrial: « Face aux attaques au couteau, accoutumance ou déni ? »

+ F » Lire aussi PAGE 11



ENTRETIEN

Le devoir, pour le témoin d'une agression, de porter assistance à la victime, est trop souvent observé aux risques et périls de l'intéressé, déplore le président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure*.

PROPOS RECUEILLIS PAR
GUILLAUME PERRAULT @GuilPerrault

LE FIGARO. - Un homme, semble-t-il de nationalité afghane, armé d'un couteau et d'une barre de fer, a attaqué sept personnes, dans le XIX^e arrondissement de Paris, dimanche soir. Quatre des sept blessés le sont grièvement. Le mobile terroriste n'est pas été retenu par les enquêteurs à ce jour. Que penser de cette agression ?

THIBAUT DE MONTBRIAL. - Des coups de couteau qu'un agresseur assène à des victimes inconnues, choisies au hasard dans l'espace public, c'est un type de violence qui n'existait quasiment pas en France voilà encore huit ans. Or, désormais, dans notre pays, on constate non seulement que ces agressions existent mais aussi qu'elles ont tendance à augmenter. Pourtant, paradoxalement, les attaques au couteau dans l'espace public retiennent moins l'attention de nombreux médias que voilà quelques années. Les optimistes y verront une preuve d'accoutumance voire de résilience, les autres un déni.

Plusieurs agressions au couteau ont défrayé la chronique ces derniers mois, certaines de caractère terroriste (un tué et quatre blessés victimes d'un Français d'origine tchétchène à Paris le 12 mai), d'autres non (comme à Périgueux, où, le 14 août, quatre

personnes ont été poignardées dans une rue du centre-ville par un demandeur d'asile afghan alcoolisé). Comment savoir si ces agressions sont de nature terroriste ?

En France, la justice ne qualifie ces agressions de « terroristes » que lorsqu'un élément objectif autre que l'acte lui-même permet d'établir un lien entre l'auteur et une idéologie (par exemple, crier : « Allah akbar »). À défaut, ces faits sont traités comme des crimes ou des délits de droit commun. Mais ils peuvent malgré tout être « d'inspiration islamiste », pour reprendre l'expression utilisée devant moi récemment par un responsable français du renseignement.

Il est primordial de conserver une vision globale, européenne du phénomène pour en apprécier l'ampleur

Observe-t-on la même recrudescence de ces attaques au couteau dans d'autres pays européens ?

Oui, nettement. Les Anglais ont une expression très concise pour désigner ces coups de poignard portés par un agresseur à des inconnus : « random stabbing ». Pour s'en tenir aux dernières semaines, ce mode opératoire a été constaté aux Pays-Bas, en Belgique, en Grande-Bretagne, en Espagne et en Italie. Dans certains cas, les faits ont été qualifiés de terroristes, comme l'attaque au couteau perpétrée par un jeune Afghane à la gare d'Amsterdam le 31 août. Dans d'autres, enquêteurs et magistrats ont écarté cette

qualification. S'agissant de l'agression à Barnsley (Angleterre), le 8 septembre, l'enquête est en cours.

Y a-t-il des enseignements à tirer du recours à cette forme de violence ?

Il est primordial de conserver une vision globale, européenne du phénomène pour en apprécier l'ampleur. L'aspect le plus délicat du sujet est que les personnes suspectées sont, le plus souvent, d'origine étrangère et arrivées assez récemment en Europe. Il y a deux écueils à éviter en la matière : d'une part une généralisation inadmissible qui reviendrait à jeter le soupçon sur toute personne d'origine étrangère (d'autant que certaines peuvent bien sûr figurer parmi les victimes d'attaques au couteau, ou s'opposer aux agresseurs) ; d'autre part une occultation de

faits qui gênent. Nier une information avérée, considérer que ceux qui s'en inquiètent sont des extrémistes xénophobes, c'est une dangereuse confusion entre les causes et les conséquences qui renforce les populismes. Seul un État lucide et implacable dans la protection de ses citoyens peut éviter cette dérive. Sur un plan plus pratique, outre les aspects policiers et judiciaires (comme l'expulsion systématique des auteurs de crime de nationalité étrangère au terme de leur peine), il faut continuer à impliquer les citoyens sur un état d'éveil et de vigilance suffisant pour bien réagir à de tels épisodes. Il est nécessaire de continuer à

former les populations aux premiers secours, puisque les coups de couteau suscitent des hémorragies et réclament d'intervenir très vite.

Dans l'affaire du XIX^e arrondissement de Paris, des passants sont intervenus pour s'efforcer de neutraliser l'agresseur, ce qui a été salué par Gérard Collomb. On reproche souvent aux tiers présents sur les lieux de rester passifs en cas d'agression. Ce grief vous paraît-il fondé ? La formidable réaction de certains passants pour repousser l'agresseur a sans doute évité un bilan bien pire. Lorsque la police n'est pas sur place, la riposte des citoyens limite toujours les effets de l'attaque. Il n'est pourtant pas simple de recourir soi-même à la force de façon proportionnée pour venir au secours d'une victime. Il faut d'abord surmonter un frein psychologique. Et il existe aussi un aléa pénal. Cette difficulté réside moins dans les lois elles-mêmes que dans leur interprétation. Certains magistrats manifestent une incompréhension de la notion de proportionnalité. La tendance de la justice française est encore trop souvent de placer le bon samaritain qui s'interpose en garde à vue. Certains faits divers médiatisés créent, chez les témoins d'une agression, une inhibition pour des raisons juridiques, qui s'ajoute au stress provoqué par le spectacle de l'agression elle-même. Ce pourrait être un sujet de réflexion très légitime pour les commissions des lois de l'Assemblée et du Sénat.

* Avocat à la cour. Membre du conseil scientifique de l'École de guerre. ■